



défaillance agence immobiliere dans le choix du locataire

Par **marieguy**, le 11/03/2020 à 11:10

Bonjour,

En août 2016, l'agence xxxxxx a choisi (sans nous soumettre ce choix) des locataires insolvable (ne payant pas d'impôts), non salariés ayant fourni une caution d'une année de loyer : 20 000 € (en faisant un crédit pour ce faire) et, de plus, après 15 jours, nous nous sommes aperçus qu'ils ont utilisé la maison pour élever des chiens.

Ensuite, non paiement à partir de janvier 2017, procédure entamée par nous-même, vol de tout l'intérieur de la maison et dégradation complète : plus de 120 000 € de réparations.

J'essaie de trouver des jurisprudences concernant cette agence car il me semble que les avocats joints ne veulent pas agir contre cette franchise.

Merci à vous.

Par **Tisuisse**, le 11/03/2020 à 11:24

Bonjour,

Quelle est votre question?